

Biodiversité, OGM, droits et responsabilités des communautés locales au Bénin et en Afrique

I – Définitions

Qu'est-ce que la Biodiversité ?

Ce mot est décomposable en deux parties qui sont : « Bio » qui veut dire la vie et « diversité » qui est relative aux différentes formes. Il s'agit des animaux, des végétaux et des microorganismes en relation avec les milieux dans lesquels ils vivent. On reconnaît trois niveaux de biodiversité :

- la diversité génétique : les différentes formes au sein d'une même espèce : différentes variétés de plantes ou de races animales,
- la diversité des espèces : chat, éléphant, riz, haricot, baleine, mouche, igname, fonio,...
- la diversité des écosystèmes ou des milieux de vie des êtres vivants : forêts, mer, savane etc..

Si la biodiversité fait partie des ressources biologiques naturelles, l'évolution de la science et surtout l'avènement du génie génétique a conduit à la création d'organismes nouveaux connus sous le nom d'Organisme Génétiquement Modifiés (OGM).

Qu'est-ce qu'un O G M ?

Un organisme génétiquement modifié est un animal, une plante ou un microorganisme dans lequel, grâce aux biotechnologies modernes et précisément au génie génétique, l'homme a introduit un ou plusieurs gènes étrangers spécifiques pour l'acquisition de nouveaux caractères. Ce procédé permet d'obtenir des organismes artificiels qui mélangent les caractères d'espèces différentes (Semences de la biodiversité N° 38).

II – L'importance de la biodiversité et les pratiques endogènes de sa conservation

L'homme est au centre de la biodiversité en tant qu'être vivant ayant de multiples besoins naturels pour sa survie. Ainsi, l'importance de la biodiversité sera rapportée à l'homme par rapport à ses besoins et ses exigences. En réalité, de nombreux êtres vivants peuvent vivre sans l'homme ; mais la présence sur terre de l'espèce humaine est liée à la présence des autres êtres vivants. Si nous prenons les végétaux, ils fournissent de l'oxygène, ce précieux élément sans lequel la vie n'est pas possible. C'est encore les végétaux qui fournissent l'essentiel de ce dont l'homme se nourrit avec en complément des aliments d'origine animale. De plus la forêt et les champs de culture restent les garde-manger et dans de nombreux pays, la pharmacie de l'homme.

Par ailleurs, il est connu de tous que les africains en général et les béninois en particulier ont des totems, ou des interdits dans plusieurs domaines. Il est interdit à certaines familles de brûler certaines plantes, de manger ou de tuer certaines espèces d'animaux. Un individu pratiquant les coutumes de l'ethnie Houéda (Sud du Bénin) ne doit jamais tuer ou manger le python tandis que les Dohouènou ne touchent pas aux escargots. Dans la plupart des ethnies de la région du Sud-Est du Bénin (Porto-Novo, Adjara, Avrankou, Akpro Misséréte), il est interdit d'utiliser les plantes Hêhoutin (*Fagara Xantholoides*), Gbaglikpotin ou Gnikipotin wéwé (*Jatropha curcas*), Kpatin ou Adjamanklotin (*Newbouldia laevis*) comme bois de chauffe. Il est également interdit dans certaines familles de manger certains produits halieutiques. C'est le cas du poisson silure noir. Nos parents ont élaboré des stratégies endogènes pour protéger intégralement des îlots de forêts, en y implantant des lieux de culte. Ainsi, ces forêts sont déclarées sacrées et il est interdit d'y entrer sans des rituels précis ou sans l'autorisation du chef traditionnel (Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigéria...). La source sacrée Zêkpon de Ouanho dans la commune d'Avrankou, une pièce d'eau mystique toujours fraîche n'a jamais reçu de pêcheurs, à cause des interdits ancestraux et les rôles sociaux combien importants que joue cette eau dans la guérison de certaines maladies, l'accouchement difficile des femmes et la réconciliation.

Pour conserver les graines de céréales ou de légumineuses, certains peuples du Burkina Faso utilisent des jarres, d'autres peuples du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal... utilisent des greniers de différentes formes, des bouteilles,... parfois avec des plantes phytosanitaires. Les épis de maïs devant servir de semence sont conservés dans la cuisine, à proximité de la fumée pour empêcher l'attaque des insectes. Dans la région de Dassa (Centre du Bénin), comme chez plusieurs peuples de la Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Nigéria, la fête annuelle des ignames fait partie des stratégies endogènes de conservation de la biodiversité.

Malheureusement, la tendance de la recherche et de l'agriculture dites modernes aujourd'hui est de tourner le dos à toutes ces richesses pour adopter les OGM auxquels sont liés des risques non encore bien étudiés, sans parler des conséquences négatives déjà bien connues. C'est pourquoi les OGM constituent une menace certaine pour la biodiversité.

III – Les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Voici les menaces connues jusqu'à l'arrivée des OGM :

- la surexploitation des forêts et des savanes, ce qui entraîne la déforestation et la désertification,
- la surexploitation des cours d'eau, lacs et lagunes dans le domaine de la pêche,
- les feux de brousse,
- l'urbanisation (routes, bâtiment, barrages hydroélectrique etc..) sans précaution pour conserver la biodiversité,
- les catastrophes naturelles,
- les conflits armés,
- les changements climatiques,
- la sécheresse, etc..

Mais les vraies menaces qui pèsent actuellement sur la biodiversité sont liées à l'introduction des OGM dans notre pays et sur le continent africain. Les organismes génétiquement modifiés qui sont des produits artificiels de laboratoire, dont la coexistence avec les autres organismes entraînera inévitablement la pollution ou contamination génétique. Progressivement, on assistera à la disparition de certaines espèces utiles. Par exemple, le coton Bt tue non seulement les insectes ciblés par le génie génétique mais peuvent aussi tuer d'autres insectes utiles. De plus, l'économie d'insecticides prévue par les promoteurs d'OGM ne constitue pas aujourd'hui une réalité. L'exemple des paysans indiens vient de le démontrer.

IV - Droits et Responsabilités des communautés locales dans la conservation de la biodiversité

Les populations ont depuis toujours exploité de façon durable les ressources biologiques de leur environnement. Ainsi, plusieurs régions se sont spécialisées dans la production de certaines cultures adaptées aux caractéristiques de ces régions. Par ailleurs, pour la santé humaine, la médecine africaine a été développée au fil des temps. De ce fait, de nombreuses plantes médicinales ont été protégées et conservées de tout temps par des familles ou des groupes socio-culturels. Par conséquent, la responsabilité des communautés à la base (paysans et guérisseurs traditionnels, ..) qui ont travaillé à la conservation des ressources biologiques et à l'amélioration des variétés traditionnelles pendant de nombreuses générations ne souffre d'aucun doute.

Ces populations à la base, en particulier les paysans et les guérisseurs traditionnels du Bénin et d'Afrique ont développé la solidarité vis-à-vis des semences et des plantes médicinales. Elles ont échangé librement et gratuitement ces plantes pour pérenniser l'espèce et pour le bien être des parents et des amis. Loin des considérations de propriété intellectuelle, ces gardiens de la tradition ont durement lutté pour la survie de plusieurs espèces locales. Il est donc normal et juste que les droits des agriculteurs et des communautés locales soient reconnus sur leurs ressources biologiques, en dehors des contraintes juridiques qu'impose le brevet, le certificat sur les obtentions végétales et autres droits de propriété intellectuelle.

Il est heureux aujourd'hui, de constater que la décentralisation fait son chemin, tant au Bénin que dans la plupart des autres pays africains. Dans le processus de décentralisation, le développement local est de la responsabilité des élus locaux. Malheureusement, les maires ont hérité pour la plupart d'une situation difficile : le transfert des compétences et surtout des ressources tardent à se réaliser, pendant que localement tout est à faire.

V- Que faire ?

Pour construire de bonnes bases au développement local, les élus locaux devraient dès maintenant tout mettre en oeuvre pour :

- Protéger les ressources génétiques,
- Développer une bonne politique agricole, qui prend en compte les réalités endogènes,
- Avoir un esprit de discernement face aux semences extérieures, sans se laisser piéger par les stratégies des firmes qui produisent les OGM,
- Refuser l'aide alimentaire qui constitue une arme silencieuse dirigée contre les paysans béninois et africains,
- Défendre le droit des petits agriculteurs qui sont la grande majorité des paysans africains,
- Revaloriser de façon efficiente et efficace nos cultures traditionnelles.

Mais, chaque citoyen, chaque paysan, chaque guérisseur et chef traditionnel doit se sentir concerné par l'utilisation durable de la biodiversité au Bénin et en Afrique, et prendre ses responsabilités pour utiliser durablement les ressources biologiques héritées de ses parents, de manière à les laisser dans leur grande diversité aux générations futures. De plus, les organisations communautaires de base, les organisations paysannes et les ONG devraient s'unir pour la circulation des informations fiables, pouvant contribuer positivement au développement de notre agriculture, et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Communication présentée par Appolinaire Oussou Lio (GRABE) et Jeanne Zoundjihékon (GRAIN) au 2^{ème} Salon de la Biodiversité du Bénin, Organisé par l'ONG Nature Tropicale et l'IUCN, avec l'appui du réseau JINUKUN, du 25 mars au 4 avril 2005 à Cotonou (Bénin).